

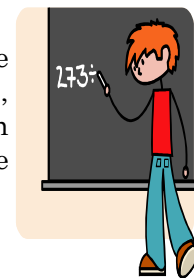


# BUDGÉTER LA RENTRÉE !



Encore cette année, vous avez sursauté devant l'addition des factures reliées à la rentrée scolaire? Les dépenses des vacances estivales ne sont pas encore complètement réglées, que reviennent déjà les dépenses engendrées par la rentrée et la vie scolaire. Après décembre, pour plusieurs familles, le mois d'août occupe sûrement la 2<sup>e</sup> place dans la liste des dures périodes pour le porte-monnaie: matériel scolaire, vêtements et frais divers vont tour à tour faire monter la facture jusqu'à des totaux toujours plus élevés d'année en année...

Afin que cette période de l'année ne vienne pas trop déstabiliser votre budget déjà passablement échaudé par les dépenses des vacances, vous devez intégrer les frais de la rentrée à votre planification budgétaire annuelle, ce que nous appelons communément le "coussin de sécurité".



## Un coussin bien pratique

Le "coussin de sécurité" est un outil budgétaire qui sert à prévoir et mettre de côté les montants pour certaines dépenses annuelles, comme la rentrée scolaire. Le fonctionnement en est très simple: vous devez prévoir les montants nécessaires à la rentrée scolaire et mettre de côté les sommes pour couvrir ces frais, à l'avance. Une méthode budgétaire viendra étaler ces sommes sur les 12 mois de l'année, pour faciliter la planification et la gestion de votre "coussin".



Exemple: si le total de vos dépenses liées à la rentrée (incluant les vêtements) est de 625 \$ pour vos deux enfants, c'est donc 52 \$ à chaque mois que vous déposerez dans votre coussin pour vous aider à absorber ces frais au mois d'août (625\$ / 12 mois).

## Combien prévoir ?

Quelle somme devez-vous prévoir pour le retour en classe? Les recherches de la fédération des comités de parents ont établi un montant moyen de 145\$ pour un enfant de niveau primaire et de 170 \$ au secondaire, ce qui couvre le matériel scolaire, les activités pédagogiques, les sorties et les activités complémentaires.

Il vous faudra ajouter à ces frais, les dépenses reliées à l'achat de vêtements et chaussures pour habiller ces enfants qui ont profité de l'été pour gagner quelques centimètres !



## *Le mot de l'équipe!*

Nous vous informons que Madame Michèle Goyette une toute nouvelle consultante budgétaire, s'est jointe à l'équipe depuis quelques mois déjà.

C'est avec enthousiasme et grand plaisir que nous lui souhaitons tous la bienvenue au sein de notre équipe.



## Sommaire :

- Budgéter la rentrée!
- Le mot de l'équipe!
- Les assurances sur les cartes de crédit.
- Cliniques d'impôt 2007:
- L'Allocation logement
- Saviez-vous que?
- Heures d'ouverture et horaire des ateliers.



## LES ASSURANCES SUR LES CARTES DE CRÉDIT

Il arrive fréquemment que les consommateurs soient assurés sur les cartes de crédit sans le savoir. L'adhésion au régime d'assurances, souvent appelé "Protection de crédit", est accessible lors de la demande d'une carte de crédit en cochant tout simplement une case prévue à cet effet. Puisque ces primes sont prélevées directement sur la carte de crédit, vous risquez de ne pas les prévoir dans votre budget donc, il est facile d'oublier ces frais supplémentaires.



### UNE PROTECTION UTILE ?

Il existe toute une gamme de régimes de "Protection de crédit". Il s'agit habituellement d'assurances remboursant le solde minimal dû sur la carte de crédit protégée par cette assurance en cas de perte d'emploi ou d'invalidité. Bien entendu, chaque "Protection de crédit" a ses particularités que l'on se doit de bien connaître. Certaines couvriront le détenteur de la carte en cas de mise-à-pied, d'autres uniquement en cas d'hospitalisation ! De plus, dans certains cas, cette protection n'est valide que pour un an.

Ne serait-il pas plus avantageux d'épargner ces sommes et de vous constituer un fonds de prévoyance? Dans plusieurs cas, les travailleurs(es) à temps partiel, les travailleurs(es) autonomes et les prestataires de la sécurité du revenu ne sont pas couverts par ce type d'assurances. Malgré tout, plusieurs consommateurs déboursent la prime sans connaître ces politiques administratives.

Plusieurs associations de consommateurs se questionnent quant au bien fondé de ces assurances. Comme consommateurs, nous devons rester attentifs à toutes les sollicitations et ne jamais prendre de décisions précipitées. Soyez vigilant ! Évaluez bien vos besoins, les conditions d'exclusion et, pesez le pour et le contre avant de souscrire à ce type de protection.

## CLINIQUES D'IMPÔT 2007 :

Voici en résumé les principales caractéristiques de la **20<sup>ième</sup> édition** des cliniques d'impôt:

- ◆ **2356 personnes/clients** ont participé aux huit journées des cliniques en 2007.
- ◆ **4,698 déclarations** fédérales et provinciales ont été complétées.
- ◆ Plus de **589 enfants** bénéficient directement des retombées financières qu'engendrent les cliniques.
- ◆ **62 %** de notre clientèle dépend du soutien financier de l'État.
- ◆ **3,366 heures de bénévolat** ont été réalisées par **139 personnes** en 2007.
- ◆ De 1988 à 2007 nous avons rencontré plus de **28,638 clients**.

**Solutions Budget Plus** désire remercier tous ses bénévoles et profite de l'occasion pour souligner la précieuse contribution de ses partenaires (Centraide Estrie, les Caisses Desjardins du Sherbrooke métropolitain, Emploi Québec), de ses nombreux collaborateurs, de l'Agence du Revenu du Canada ainsi que de Revenu Québec.

**Merci à nos bénévoles, des personnes de cœur et de passion!**



# L'ALLOCATION LOGEMENT

Valérie et Serge sont mariés depuis deux ans et ils sont tous les deux étudiants à l'Université. Le revenu total de leur ménage est de 20 000\$ par année. Depuis la venue de leur garçon il y a un an, ils se rendent compte que leur situation financière est loin d'être parfaite et ce, étant donné l'augmentation des dépenses dans leur budget. Comme beaucoup de gens, il leur est arrivé à quelques reprises de dépenser moins dans l'épicerie afin d'avoir assez d'argent pour le loyer. Dans cette situation, est-ce qu'il y aurait des solutions? Peuvent-ils avoir recours à une aide financière gouvernementale? La réponse est oui. Une possibilité s'offre au jeune couple: vérifier s'ils répondent aux critères du programme *Allocation-logement*. Cette aide gouvernementale s'adresse aux gens qui accordent une trop grande partie de leurs revenus à leur logement.



Voici les critères d'admissibilité au programme :

- Être âgé de 55 ans ou plus;
- Être un couple où au moins l'une des personnes est âgée de 55 ans ou plus;
- Être parent (s) avec au moins un enfant à charge.

L'aide versée tient compte du nombre de personnes dans le ménage, du type de ménage, des revenus et du loyer mensuel.

- Plus de 30% des revenus doivent être consacrés au loyer.
- Les revenus totaux du ménage doivent être de 22 000\$ ou moins par année.
- Le montant maximum pouvant être reçu mensuellement est de 80\$.

Pour plus d'informations sur ce programme ou pour connaître d'autres types d'aide en vigueur, veuillez consulter le site internet du Gouvernement du Québec à l'adresse suivante :

[http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/allocation\\_logement.html](http://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/allocation_logement.html)

N.B : Des conditions particulières s'appliquent pour les personnes immigrantes.

## Saviez-vous que?

- Pour avoir un budget équilibré, le pourcentage du revenu accordé au loyer ne devrait pas dépassé 25 %. Ex.: Si j'ai un revenu de 800\$ net par mois, mon loyer ne devrait pas me coûter plus de 200\$ par mois.
- Si vous êtes locataire et que vous n'avez pas payé votre loyer le 1er du mois, à partir du 2 vous êtes considéré comme étant en retard de paiement. Cependant, le propriétaire ne peut entreprendre de démarches auprès de la Régie du logement avant le 21 du mois.



Solutions Budget Plus



# Horaire des ateliers de formation

## Septembre 2007

### LE BUDGET

Mercredi 26 septembre et 3 octobre  
(18h30 à 20h30)



### Le Budget

«Pour voir plus clair dans vos finances !»

## Octobre 2007

### LE BUDGETEUR

Mercredi 10 octobre (9h30 à 12h00)

## Novembre 2007

### LE BUDGET

Judi 1 et 8 novembre (10h00 à 12h00)  
Mercredi 21 et 28 novembre  
(18h30 à 20h30)



### L'achat d'une maison

«Un rêve à bâtir dans la sécurité !»

### LE BUDGETEUR

Mercredi 7 novembre (9h30 à 12h00)

### L'ACHAT D'UNE MAISON

Mardi 6 et 13 novembre (18h30 à 21h00)



### Le Budgeteur

«Une méthode budgétaire!»

**Pour s'inscrire: (819)563-0535**

79, Wellington Nord  
bureau 202  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 5A9

Téléphone: (819) 563-0535

Télécopieur: (819) 563-5337

Courriel: sbpop@globetrotteur.net

Site web:  
www.solutionsbudgetplus.com

Heures d'ouverture

LUNDI AU VENDREDI :  
9:00H-12:00H 13:00H-17:00H

## Merci à nos partenaires financiers



*Donnez à des gens qui aident les gens  
qui aident les gens!*



*Fières partenaires du milieu  
les Caisses Desjardins de  
Sherbrooke*